

Municipalité de Buchillon

Rapport de gestion - Exercice 2022

Buchillon



Crédit photo Municipalité

Municipalité de Buchillon

Rapport de gestion - Exercice 2022

Table des matières

1. ADMINISTRATION GENERALE	5
1.1 Autorités.....	5
1.2 Préavis déposés.....	6
1.3 Administration générale.....	7
1.3.1 Communication.....	7
1.3.2 Informatique et cybersécurité	7
1.3.3 Personnel communal.....	7
1.3.4 Développement durable	8
2. FINANCES	9
2.1 Coefficient fiscal	9
2.2 Situation financière	9
3. DOMAINES ET BÂTIMENTS COMMUNAUX	9
3.1 Bâtiments communaux	9
3.1.1 Hangar communal	9
3.1.2 Résidences de la Place du Village	10
3.1.3 Réaffectation de l'espace multifonctionnel situé dans la ferme Luna	10
3.1.4 Centre administratif et villas de fonction – Rénovation et concept énergétique	12
3.1.5 Mise en conformité de l'abri PC.....	12
3.2 Gérance.....	13
3.3 Forêts communales	13
3.4 Vignes communales.....	13
3.5 Autres bienfonds.....	14
4. TRAVAUX PUBLICS, ENVIRONNEMENT ET URBANISME	15
4.1 Police des constructions.....	15

Municipalité de Buchillon

Rapport de gestion - Exercice 2022

4.1.1	Guide des autorisations de construire	16
4.2	Urbanisme.....	16
4.2.1	PACom (Plan d'Affectation communal).....	16
4.2.2	PACom – Parcelle 49	17
4.2.3	Zone réservée – Parcelle 257.....	17
4.3	Routes.....	17
4.4	Ordures ménagères et déchets	18
4.5	Evacuation et traitement des eaux usées.....	19
4.5.1	Projet de STEP régionale.....	19
4.6	Cours d'eau, rives et ports.....	19
4.6.1	Divagation de l'Aubonnee.....	19
4.6.2	Port des Pêcheurs.....	20
5.	FORMATION, CULTURE, EGLISES ET JEUNESSE	20
5.1	Ecoles.....	20
6.	SÉCURITÉ PUBLIQUE	20
6.1	Office de la population.....	20
6.2	Police Région Morges (PRM)	21
6.3	Défense incendie – SIS MORGET.....	21
6.4	Protection civile	21
7.	AFFAIRES SOCIALES.....	21
7.1	Facture sociale.....	21
7.2	Association régionale pour l'action sociale Morges-Aubonne-Cossonay (ARASMAC)	22
7.3	Accueil de jour des Enfants de la région Morges-Aubonne (AJEMA)	22
8.	SERVICES INDUSTRIELS	22
8.1	Eclairage public.....	22

Municipalité de Buchillon

Rapport de gestion - Exercice 2022

Madame la Présidente,

Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Conformément aux dispositions

- de la loi du 28 février 1956 sur les communes,
- du règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes, et
- du règlement du Conseil communal,

La Municipalité soumet à votre approbation le rapport sur sa gestion durant l'année 2022.

Le présent rapport est inspiré du plan comptable et du plan de classement.

Les activités de la Municipalité durant l'année 2022 se sont principalement concentrées sur l'élaboration ou le développement de projets, en lien notamment avec le plan de législature 2021-2026. Leur concrétisation, sous la forme de préavis, sera visible en 2023.

Municipalité de Buchillon

Rapport de gestion - Exercice 2022

1. ADMINISTRATION GENERALE

1.1 Autorités

Durant l'année 2022, la Municipalité se composait comme suit de :

GERARDI-Zürcher Claudine	Syndique	Administration générale Développement durable Bâtiments communaux Eglises et cimetière Informatique et cybersécurité <i>Déleguée ARCAM</i>
MITARD Jean-Pierre	Municipal et Vice-syndic	Finances Personnel communal Affaires sociales Protection civile <i>Délegué PCI et ARASMAC</i>
GUEx Pierre-Frédéric	Municipal	Eau – épuration Routes et éclairage public Espaces publics Port, cours d'eau et rives Police Service du feu <i>Délegué PRM et SIS Morget</i>
MERCIER Pascal	Municipal	Ecoles Gestion des déchets Sociétés locales et manifestations Forêts, vignes et terrains communaux <i>Délegué ASSAGIE</i>
BREITLING Lawrence	Municipal	Urbanisme Police des constructions Aménagement du territoire

Municipalité de Buchillon

Rapport de gestion - Exercice 2022

Acronymes :

- ARACAM : Association de la Région Cossonay – Aubonne – Morges
- PCI : Protection civile
- ARASMAC : Association régionale pour l'action sociale Morges-Aubonne-Cossonay
- PRM : Police Région Morges
- SIS Morget : Service Incendie et Secours du Morget
- ASSAGIE : Association scolaire Aubonne, Gimel-Etoy

La Municipalité s'est réunie à 43 reprises durant l'année 2022.

1.2 Préavis déposés

- | | | |
|----|--------------------------------|--|
| 1. | Préavis municipal
N° 1/2022 | Dragage du port des Pêcheurs –
Demande de crédit de CHF 30'000.- |
| 2. | Préavis municipal
N° 2/2022 | Réaménagement de la place de la salle de gym –
Demande de crédit de CHF 63'000.- |
| 3. | Préavis municipal
N° 3/2022 | Comptes de l'année 2021 |
| 4. | Préavis municipal
N° 4/2022 | Indemnités (ré)actualisées et justes des autorités
communales |
| 5. | Préavis municipal
N° 5/2022 | Acquisition d'un véhicule utilitaire de voirie –
Demande de crédit de CHF 145'423.- |
| 6. | Préavis municipal
N° 6/2022 | Arrêté d'imposition pour l'année 2023 |
| 7. | Préavis municipal
N° 7/2022 | Budget pour l'année 2023 |

Municipalité de Buchillon

Rapport de gestion - Exercice 2022

1.3 Administration générale

1.3.1 Communication

La Municipalité communique publiquement au travers de son site Internet www.buchillon.ch et de la Gazette de Buchillon (6 parutions en 2022).

Elle affiche également au pilier public les décisions municipales d'intérêt général, qui sont aussi disponibles sur le site Internet communal.

Le programme de la législature 2021-2026 a été présenté au Conseil communal en date du 7 décembre 2021 ; il peut également être consulté sur le site Internet communal.

1.3.2 Informatique et cybersécurité

La procédure relative à l'obtention du label suisse CyberSafe, initiée en automne 2021, s'est poursuivie en 2022 : analyse des cyberrisques, élaboration d'une charte informatique, campagne d'hameçonnage, contrôle du chiffrement des données et de la double authentification, inventaire des accès, etc. Un cahier des charges détaillé a permis de respecter chaque étape de la procédure, laquelle débouchera sur un audit planifié début 2023.

1.3.3 Personnel communal

Au 31 décembre 2022, l'état du personnel se présentait comme suit :

Fonction	Nom	Taux d'activité
Greffe municipale	Eliane Roch	60%
Bourse communale et contrôle des habitants	Pierre-Olivier Rossier	50%
Service technique et voirie	Alain Egger	100%
Conciergerie et entretien des bâtiments et jardins	Rui Da Silva	100%
Aide à la conciergerie	Dina Lopes	80%

Municipalité de Buchillon

Rapport de gestion - Exercice 2022

La commune a employé également deux surveillants pour la déchetterie et de plusieurs surveillants pour les déchets organiques, lesquels sont soutenus par le personnel communal.

1.3.4 Développement durable

Mobilité douce

Participation communale à l'achat d'abonnements de train : 192 Buchillonnais ont perçu une prime en 2022, pour un montant total de CHF 28'410.-.

Par ailleurs, notre commune s'est associée financièrement à celle d'Etoy pour mettre en place une station de vélos électriques en libre-service à la gare d'Etoy. La SEFA a initié le projet Pick-e-Bike dans la région, laquelle compte 14 stations.

Synthèse d'utilisation en 2022

Dépôt / Prise	Nombre
Gare d'Allaman	2764
Bourg d'Aubonne	2081
Etoy village	1577
Gare d'Etoy	1185
Lavigny village	899
Intuitive Surgical	587
Yens village	331
Gare de Yens	324
SEFA	246
Saint-Livres	240
Institution de Lavigny	197
Merck	190
Villars-sous-Yens	76
Montherod	29

Municipalité de Buchillon

Rapport de gestion - Exercice 2022

2. FINANCES

2.1 Coefficient fiscal

Le taux d'imposition s'élève à 52% conformément au préavis municipal n° 4/2021.

2.2 Situation financière

La situation financière de la commune est solide en raison de nos réserves, de notre absence d'endettement sur le patrimoine administratif et des revenus provenant de notre patrimoine financier, en particulier les immeubles Etoy-Sud et LUNA.

De plus, à l'avenir, les charges péréquatives, en particulier la *Cohésion sociale* et la *Réforme policière* devraient s'alléger pour notre commune d'ici la fin de la législature, si l'accord du 30 mars dernier entre le Canton et les deux associations de communes UCV et AdCV ne réserve pas de surprises et que l'initiative populaire *SOS Communes* en influence les conclusions.

En 2022, les comptes de la commune représentent un montant global de CHF 8.2 millions et bouclent avec un léger déficit d'environ CHF 21'000.-. Ce déficit n'est pas inquiétant, compte tenu d'une bonne maîtrise des charges d'exploitation de compétence communale, raison pour laquelle il a été décidé de ne pas prélever dans le compte de réserve péréquation et facture sociale qui reste au bilan doté d'un montant de CHF 700'000.-.

3. DOMAINES ET BÂTIMENTS COMMUNAUX

3.1 Bâtiments communaux

3.1.1 Hangar communal

Le chantier, qui a démarré au début de la présente législature, a connu plusieurs problèmes ayant entraîné un retard de livraison du bâtiment. Le planning prévoyait une livraison entre le printemps et l'été; au 31 décembre, le bâtiment n'était toujours pas réceptionné.

Un décalage d'environ 6 cm a été observé entre le pilier béton, la tête de mur en béton et les appuis de charpente. Ce constat a été révélé par la présence d'éléments de fixation fictifs (écrous munis uniquement de têtes, sans filetage). Cette erreur serait

Municipalité de Buchillon

Rapport de gestion - Exercice 2022

imputable au non-respect des plans d'exécution. La Municipalité a demandé que soit vérifiée et confirmée l'incidence statique de cette erreur ; tant l'ingénieur civil du chantier que celui mandaté par la Municipalité ont confirmé que cela ne posait pas de problème structurel.

Par ailleurs, une expertise du bois a été requise et réalisée par CEDOTEC, Centre dendrotechnique et organisme indépendant de promotion du bois pour la Suisse romande, qui a rendu son rapport en date du 2 décembre. Plusieurs éléments devront être corrigés ou améliorés, dont la peinture extérieure et les portes coulissantes qui ne sont pas acceptables en l'état en raison de leur maniabilité très insuffisante.

En ce qui concerne le contrôle des coûts (crédit alloué : CHF 1'150'000.-), la situation n'était toujours pas claire au 31 décembre.

Quant aux aménagements extérieurs, plusieurs arbres de la Place du Village (en croissant, il s'est avéré qu'ils étaient trop proches d'autres essences) ont été déplacés sur la parcelle du hangar. D'autres plantations sont prévues.

3.1.2 Résidences de la Place du Village

Le défaut d'étanchéité de la dalle du parking souterrain n'étant toujours pas résolu, la Municipalité a décidé de procéder à une expertise hors procès et notre conseil a déposé en fin d'année une requête de preuve à futur auprès de la Justice de paix.

Cette décision a été motivée par la volonté de préserver les intérêts communaux face à l'entreprise générale et de faire prolonger la garantie, laquelle arrivera à échéance en automne 2023.

La requête intègre également d'autres problèmes non résolus tels que ventilateurs de toiture, fissures intérieures et extérieures et plusieurs volets.

3.1.3 Réaffectation de l'espace multifonctionnel situé dans la ferme de LUNA

Cet objet figure au plan de législature et a fait l'objet d'une réflexion dont voici la synthèse :

Surface : 95.6 m², dont environ 15 m² de sous-pente au nord de l'espace (hauteur 130 cm).

Constat : cet espace n'est que très peu utilisé (quelques locations occasionnelles, principalement via le restaurant l'Accent pour des séminaires).

Municipalité de Buchillon

Rapport de gestion - Exercice 2022

Raisons principales : la commune propose déjà à la location ponctuelle la cabane forestière, la salle du Conseil et le carnotzet. La salle du Conseil dispose notamment d'une cuisine professionnelle, ce qui n'est pas le cas de l'espace multifonctionnel. L'espace multifonctionnel de la ferme ne répond donc pas aux attentes de la population.

Attentes supposées de la population :

- Services (médicaux, paramédicaux, etc.)
- Logements
- ...

Impératifs municipaux :

- L'activité doit répondre aux attentes des Buchillonnais
- L'activité ne doit pas induire de nuisances pour le voisinage
- L'activité ne doit pas entrer en concurrence avec le restaurant l'Accent
- Les frais liés aux transformations devront être aussi limités que possible
- Améliorer la rentabilité du site

Pistes de réflexion

La réaffectation en cabinet / bureau plutôt qu'en logement permettrait de limiter les travaux. Par ailleurs, un logement sans balcon/terrasse trouverait difficilement preneur et impliquerait des transformations lourdes.

L'aspect « industriel » du lieu pourrait convenir à un cabinet/bureau sans transformation du plafond. La kitchenette, très basique, pourrait également convenir dans ce contexte. La partie basse de la sous-pente conviendrait à du rangement de bureau. Les W-C sont disponibles au sous-sol et le local est accessible par ascenseur.

Enfin, la gratuité du parking pendant 1 ½ heures est un plus pour bon nombre d'activités de services (cabinet médical, physiothérapie, ostéopathie, etc., non présents dans le village et répondant aux besoins des Buchillonnais, en particulier des aînés).

Conclusion

Un bail a été conclu en fin d'année avec le restaurant l'Accent pour une année test, renouvelable en cas de résultat positif. Cette salle sera donc principalement dévolue aux séminaires, avec possibilité de location ponctuelle sur demande, gérée par l'Accent.

Municipalité de Buchillon

Rapport de gestion - Exercice 2022

Cette location permet donc de rentabiliser le lieu sans frais d'aménagements complémentaires.

Si l'opération devait malheureusement s'avérer non concluante, la Municipalité reprendrait la réflexion évoquée plus haut.

3.1.4 Centre administratif et villas de fonction – Rénovation et concept énergétique

Le bureau d'architectes JAMA a été mandaté pour élaborer un projet de rénovation du bâtiment administratif et des deux villas de fonction, en intégrant un concept énergétique global.

Les premières réflexions ont permis d'arrêter le choix de la source de chaleur : boiler pompe à chaleur sur sondes géothermiques. Deux autres variantes ont été écartées :

1) chaudière biomasse (espace nécessaire pour le silo, émission de particules fines nécessitant un système de filtration, maintenance plus importante qu'une pompe à chaleur, non favorable à l'autoconsommation d'une installation photovoltaïque et d'un RCP – regroupement pour la consommation propre);

2) pompe à chaleur air-eau (COP – coefficient de performance - moins élevé qu'une PAC sur sondes géothermiques pour un coût pratiquement identique).

Par ailleurs, un certificat énergétique cantonal des bâtiments CECB® a été établi par le bureau Conti & Associés SA à Perroy.

3.1.5 Mise en conformité de l'abri PC

Conformément au plan de législature, l'abri PC a fait l'objet d'une mise en conformité afin de pouvoir continuer à louer en toute sécurité et dans le respect des normes en vigueur, des locaux de répétition de musique. Il a été décidé de réduire les locaux loués de trois à deux et d'un commun accord avec les deux locataires de locaux indépendants de passer de CHF 500.- à CHF 1'500.- par an dès le 1^{er} janvier 2023 le prix de la location de chacun de ces locaux, permettant ainsi de couvrir sur les années à venir les coûts de mise en conformité.

Municipalité de Buchillon

Rapport de gestion - Exercice 2022

3.2 Gérance

La gérance Robert Crot & Cie SA a repris la gestion des résidences de la Place du Village et d'Etoy-Sud au 1er janvier. Le taux de vacance des logements est nul et leur relocation s'opère sans difficulté.

En collaboration avec l'EVAM et l'ABARCA (association buchillonnaise), l'un des appartements de la Place du Village a été mis à la disposition d'une famille ukrainienne, laquelle l'occupe encore à ce jour.

La Municipalité a décidé de privilégier un seul interlocuteur en matière de gérance d'immeubles ; aussi, elle a résilié, au 31.12.2022, le mandat de la gérance Gachet & Zurcher à Morges pour les propriétés communales de la route des Deux Communes 17, de la rue de l'Horloge 10 et de la rue Roger de Lessert 4. L'ensemble des propriétés communales seront donc reprises à terme par la gérance Robert Crot & Cie SA. Outre l'aspect pratique, cette décision a permis une légère économie sur les frais de gérance.

3.3 Forêts communales

Un arbre mort situé à la route des Deux-Communes sur la zone dite d'Etoy-Sud, a été abattu afin de sécuriser le trottoir fortement fréquenté, notamment par des familles se rendant au collège. Il a été remplacé par trois cerisiers de type « jaune de Buchillon » dans la parcelle adjacente.

Bien que nous ayons effectué un martelage exhaustif des arbres présentant un risque sur la parcelle de la plage des Mellières, accompagné de notre garde forestier, M. N. Bresch, ainsi que de l'inspecteur des forêts, M. M.-A. Silva, nous n'avons toujours pas pu réaliser d'abattage, le canton n'ayant pas répondu à nos multiples demandes.

3.4 Vignes communales

En 2021, il n'y a pas eu de changement de vignerons concernant le domaine de la commune. La culture des vignes, la récolte et l'élaboration du gamaret sont assurées par M. Christophe Brocard à Féchy. Quant au chasselas, il est vinifié par M. David Kind à St-Prex.

Une délégation de la municipalité ainsi que des représentants des café-restaurants de Buchillon ont rencontré notre vigneron M. Brocard afin de revoir avec lui les améliorations possibles de la qualité du gamaret. La vigne actuelle a environ dix ans

Municipalité de Buchillon

Rapport de gestion - Exercice 2022

et se trouve donc à pleine maturité en terme de productivité. Il serait coûteux et dommage de l'arracher. Nous avons effectué des tests de collage auxquels nous avons renoncé après dégustation. Le vin issu de nos vignes, mis en bouteille et vendu presque immédiatement, est souvent consommé très rapidement. Le vin rouge gagnerait certainement à être conservé au moins 12 mois avant consommation. Nous avons donc décidé qu'en 2023 nous augmenterions notre commande de vin afin de pouvoir en mettre une partie en garde pour la souscription de l'année suivante.

L'été aura été très sec et chaud, sans que cela affecte réellement la vendange qui a été faite le 20 septembre. Par ailleurs, le vignoble a été épargné de la grêle, promesse d'un bon millésime en 2023. Cette année la production de gamaret a été de 950 litres, celle de chasselas de 1'000 kg titrant 70°, soit légèrement en retrait par rapport à l'année précédente.

3.5 Autres bienfonds communaux

Comme annoncé et en raison de la mise en chantier du hangar communal, la parcelle n° 124, d'une surface de 5'549 m², a été réquisitionnée afin d'y installer provisoirement le compost communal. Cela n'a pas eu de conséquences financières puisque cette parcelle était mise à disposition.

Il n'y a pas eu de changement concernant les autres parcelles louées :

- parcelle n° 189, d'une surface de 7'780 m², à M. Robert Girardet.

Les parcelles en zone de verdure ci-dessous sont louées à M. Robert Girardet :

- parcelle n° 296, d'une surface de 37'755 m², dont 17'000 m² de prairie exploitable ;

- parcelle n° 307, d'une surface de 12'278 m², dont 8'000 m² de prairie exploitable.

Municipalité de Buchillon

Rapport de gestion - Exercice 2022

4. TRAVAUX PUBLICS, ENVIRONNEMENT ET URBANISME

4.1 Police des constructions

Dossiers déposés à l'enquête publique en 2022 :

N° CAMAC	Parcelle(s)	Description de l'ouvrage
206905	185	Modification d'une station de communication mobile
209663	146	Transformations intérieures et isolation périphérique de l'habitation
211759	352	Installation d'une PAC en remplacement d'un chauffage à gaz
211781	174	Rénovation énergétique et transformation intérieure d'une villa individuelle
215394	550	Agrandissement du sous-sol, modification des aménagements extérieurs, pose d'une PAC air-eau dans le sous-sol du bâtiment
215750	36	Démolition du bâtiment ECA n° 44a et construction d'une maison d'habitation
216791	394	Remplacement de la chaudière à gaz par une pompe à chaleur air-eau
216725	163	Remplacement d'un chauffage à mazout par une pompe à chaleur à sondes géothermiques
217244	174	Modification d'étage, suppression des deux canaux de cheminée et ajout de quatre fenêtres de toiture
218144	363	Remplacement de la chaudière à mazout par une pompe à chaleur air/eau avec groupe extérieur

Municipalité de Buchillon

Rapport de gestion - Exercice 2022

Dossiers dispensés d'enquête publique en 2022 (autorisations municipales) :

N° CAMAC	Parcelle(s)	Description de l'ouvrage
208203	349	Pose d'un velux
210040	41	Agrandissement de sous-sol pour création d'une salle de gymnastique avec sauna et salle de bain complèt. enterrés
202968	385	Changement d'affectation d'une épicerie à épicerie avec débit de boissons (alcool)
----	532	Construction d'une pergola

4.1.1 Guide des autorisations de construire

La Municipalité a réalisé un guide illustré expliquant les différents types d'autorisations de construire en fonction de la nature des travaux souhaités, ceci afin de permettre à la population une meilleure compréhension.

4.2 Urbanisme - Aménagement de notre territoire

4.2.1 PACom (Plan d'Affectation communal)

Janvier 2022 : La DGTL transmet son retour d'examen préalable à la Commune. Les mesures de redimensionnement de la zone à bâtir présentées sont jugées insuffisantes par le Canton. Ce dernier exige des mesures complémentaires. Aucun élément bloquant n'est relevé. La Commune est encouragée à aller de l'avant en vue de la mise à l'enquête publique, en respectant les demandes émises par les divers services concernés dans le préavis rendu par le Canton.

Août-octobre 2022 : Plusieurs coordinations ont eu lieu entre les Services Cantonaux (notamment DGE et DGTL) et la Municipalité afin de confirmer la bonne compréhension et l'intégration des demandes et remarques émises lors de l'examen préalable.

Municipalité de Buchillon

Rapport de gestion - Exercice 2022

4.2.2 PACom – Parcelle RF 49

Dans le cadre de ses réflexions urbaines en lien avec le PACom et de sa stratégie financière, la Municipalité a mandaté Me Laurent Pfeiffer pour l'établissement d'une note juridique quant aux possibilités légales permettant la construction de logements sur la parcelle 49 située en zone d'utilité publique.

En parallèle, la Municipalité a mandaté son bureau d'urbanisme, *ABA partenaires*, pour la réalisation d'une étude sectorielle concernant la parcelle 49.

Des conclusions de ces deux études parallèles, il a été décidé de modifier une partie de la zone d'utilité publique proche du hangar de voirie et de l'abri PC en zone constructible, plus précisément en zone centrale 15 LAT-C devant intégrer des logements d'utilités publique (LUP).

4.2.3 Zone réservée – Parcelle RF 257

Suite au refus de la Municipalité de délivrer le permis de construire, une zone réservée a été instaurée sur la parcelle 257.

31 janvier 2022 : Les propriétaires de la parcelle n° 257 recourent au Tribunal cantonal contre le refus de permis de construire.

Fin 2022 : la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal (CDAP) rejette le recours des propriétaires et confirme la décision de refus de permis de construire de la Municipalité, au motif que leur projet de construction est contraire au futur PACom.

4.3 Routes

Un marquage a été créé le long de la "Rue des Petits Champs" afin de pallier l'absence de trottoir.

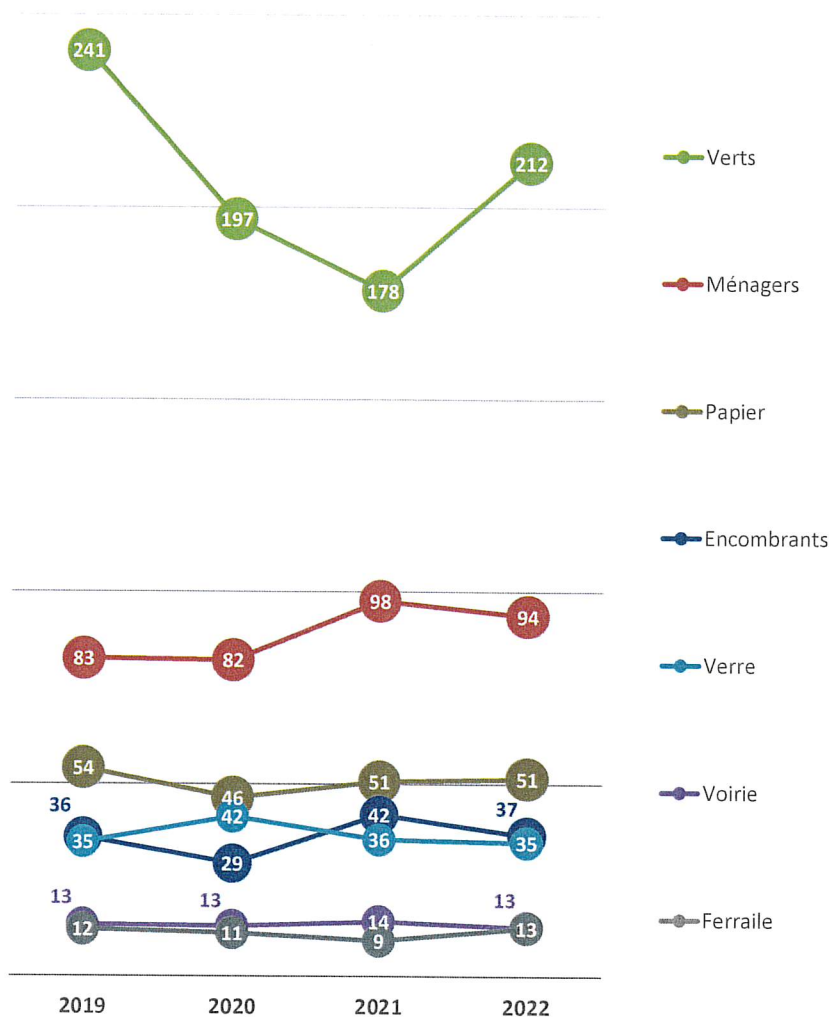
La Municipalité a fait l'acquisition de 30 clous en bronze « Ici commence le lac » qui ont été installés sur les grilles d'évacuation des eaux pluviales, ceci dans le but de sensibiliser les citoyens à ne pas jeter de déchets dans les grilles.

Municipalité de Buchillon

Rapport de gestion - Exercice 2022

4.4 Ordures ménagères et déchets

En 2022, il n'y a pas eu de changement significatif des volumes de déchets collectés. Le graphique ci-dessous montre l'évolution des volumes (en tonnes) de ces quatre dernières années :



La période COVID, maintenant derrière nous, n'aura somme toute pas eu d'effet notable sur la quantité de déchets produits, si ce n'est un possible effet « vide grenier » visible sur les déchets encombrants. Malgré une augmentation de 19% par rapport à l'année précédente, le tonnage de déchets compostables « verts » reste dans la fourchette observée ces quatre dernières années. Le changement majeur intervenu

Municipalité de Buchillon

Rapport de gestion - Exercice 2022

en 2022 est l'introduction de la taxe sur les déchets verts donnant accès au compost communal. Pour rappel, depuis de nombreuses années ces coûts n'étaient pas couverts par une taxe spécifique, ne répondant ainsi pas au principe du « pollueur – payeur ». La nouvelle carte d'accès au compost n'étant pas obligatoire, nous avons émis l'hypothèse que seule une partie des propriétaires décideraient de l'acquérir, planifiant un montant de CHF 40'000.- au budget. Le résultat final d'environ CHF 37'000.- est proche de la somme budgétée et représente 133 propriétaires sur un potentiel facturable de 216. Au final, la rubrique 45 "ordures et déchets" clôture avec un léger excédent de charges de CHF 10'582.- représentant moins de 10% du total des charges et donc admissible.

La deuxième nouveauté en 2022 a été la mise en place de points de collecte des biodéchets (lavures). Des bacs spécifiques répartis sur quatre points dans la commune permettent en tout temps à nos citoyens d'y déposer leurs lavures, lesquelles sont récupérées et traitées chez Ecorecyclage afin de produire du biogaz. Sur une période de neuf mois, environ 9 tonnes de biodéchets ont été récupérées. A noter que le volume actuel est proche de 1.6 tonnes par mois indiquant une utilisation accrue de ces bacs.

Cette année encore, la société PET-Recycling Schweiz nous a décerné un certificat environnemental pour les 2'532 kg de PET collectés à Buchillon, représentant environ 92'000 bouteilles de PET. Cette collecte a permis les économies suivantes en faveur de l'environnement : 7'596 kg de gaz à effet de serre et environ 2'405 litres de pétrole.

4.5 Evacuation et traitement des eaux usées

4.5.1 Projet de STEP régionale

Le comité politique (COPOL) a été revu suite aux élections communales de 2021. Ce dernier est présidé par Monsieur Vicquerat, Municipal à Etoy, qui nous représente. Les travaux en cours n'ont pas encore abouti à un accord canton/communes en ce qui concerne le lieu d'implantation de cette future STEP.

4.6 Cours d'eau, rives et port

4.6.1 Divagation de l'Aubonne

La 2ème étude en cours n'a pas encore abouti à un rapport final.

Municipalité de Buchillon

Rapport de gestion - Exercice 2022

4.6.2 Port des Pêcheurs

Le dragage du port a été effectué à satisfaction, en respectant le budget alloué par le Conseil communal.

5. FORMATION, CULTURE, EGLISES ET JEUNESSE

5.1 Ecoles

Pour toute information concernant les écoles, nous vous renvoyons au rapport annuel de l'ASSAGIE, disponible auprès du greffe municipal.

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 Office de la population

Statistique de la population pour l'année 2022 et comparaison avec l'année 2021 :

2022					
Nationalité	Hommes	Femmes	Garçons	Filles	TOTAL
	+ 16 ans	+ 16 ans	- 16 ans	- 16 ans	
Suisses	196	219	42	35	492
Etrangers	66	68	20	24	178
TOTAL	262	287	62	59	670

* plus 15 en résidence secondaire. La population s'établissait ainsi à 685 habitants.

2021					
Nationalité	Hommes	Femmes	Garçons	Filles	TOTAL
	+ 16 ans	+ 16 ans	- 16 ans	- 16 ans	
Suisses	209	218	39	34	500
Etrangers	59	71	18	21	169
TOTAL	268	289	57	55	669*

* plus 19 en résidence secondaire. La population s'établissait ainsi à 688 habitants.

Municipalité de Buchillon

Rapport de gestion - Exercice 2022

Naturalisations

La Municipalité a octroyé la bourgeoisie de Buchillon à 11 personnes en 2022 (5 femmes, 2 hommes et 4 enfants).

6.2 Police Région Morges (PRM)

Pour les statistiques et autres informations, nous vous renvoyons au rapport annuel de la PRM, disponible sur son site <https://www.police-region-morges.ch>.

6.3 Défense incendie – SIS MORGET

Pour les statistiques et autres informations, nous vous renvoyons au rapport annuel du SIS Morget, disponible sur son site <https://www.sismorget.ch>

6.4 Protection civile

Point saillant de l'organisation de l'ORPC dans notre district, le départ du commandant, le Lieutenant-Colonel Marc Dumartheray, après 15 ans au service de la Protection Civile, dont 6 à la tête de la Protection Civile de Morges. C'est le Lieutenant-Colonel Laurent Sunier, qui a repris cette fonction, après 16 ans de carrière dans la Gendarmerie et la Police.

Pour toutes informations concernant la Protection Civile du district de Morges, nous vous renvoyons à son rapport annuel, disponible auprès du greffe municipal.

7. AFFAIRES SOCIALES

7.1 Facture sociale

La contribution de la commune à la Cohésion sociale cantonale en 2022 s'élève à environ CHF 2.3 millions.

Municipalité de Buchillon

Rapport de gestion - Exercice 2022

7.2 Association régionale pour l'action sociale Morges-Aubonne-Cossonay (ARASMAC)

Pour toute information concernant l'ARASMAC, nous vous renvoyons à son rapport annuel, disponible auprès du greffe municipal.

7.3 Accueil de jour des Enfants de la région Morges-Aubonne (AJEMA)

Pour toute information concernant l'AJEMA, nous vous renvoyons à son rapport annuel, disponible auprès du greffe municipal.

8. SERVICES INDUSTRIELS

8.1 Eclairage public

Dans le cadre de la nuit des Perséides et des économies d'énergie préconisées par la Confédération, la commune de Buchillon s'est équipée d'horloges afin de suspendre l'éclairage public de 23h00 à 05h00 en semaine et de 00h30 à 06h30 le week-end.

Adopté par la Municipalité le 22 mai 2023

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique



Claudine Gerardi



La Secrétaire



Eliane Roch